

M. ADAMSON : La Cour suprême.

Le PRÉSIDENT : Il est maintenant midi et vingt-cinq. Si le Comité désire obtenir une vue d'ensemble de la situation avant la levée de la séance à une heure, je crois que nous devrions maintenant entendre M. Isbister.

Adopté.

M. FLEMING : Nous ne pouvons guère espérer terminer l'exposé général aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT : Non, mais je crois qu'il serait utile d'entendre M. Isbister dès maintenant.

M. C. M. Isbister, directeur du service des relations commerciales internationales, ministère du Commerce, est appelé :

Le TÉMOIN : Si vous le permettez, je resterai assis pour formuler quelques remarques. On m'a interrogé à plusieurs reprises ce matin et on a aussi demandé plusieurs fois à M. McKinnon d'ajouter à son exposé fort détaillé. Je suis venu ici, monsieur le président, à la seule fin d'aider le Comité si possible et je n'ai rédigé aucune déclaration. Mes remarques seront donc très brèves. Le ministre du Commerce a expliqué à la Chambre des communes quelques-unes des principales concessions que le Canada a obtenues d'autres pays au cours des entretiens de Torquay. Si je faisais en ce moment un résumé des importantes concessions que nous avons obtenues des autres pays, je répèterais simplement ce qui est déjà consigné au hansard.

En ma qualité de principal représentant du ministère du Commerce à Torquay, c'est à moi qu'il incombait de négocier avec les autres pays afin d'obtenir les concessions qu'on nous a accordées et qui sont à l'avantage des exportateurs canadiens. Je me demande ce que je pourrais bien dire en ce moment. Il me semble que le plus utile serait de vous décrire les préparatifs qui ont précédé les entretiens de Torquay. Vous aurez ainsi une très bonne idée de la part que les commerçants et les exportateurs canadiens en particulier ont déjà prise aux négociations. Je crois que ces renseignements toucheront certaines questions qu'on a posées à M. McKinnon.

Quelque temps avant les entretiens de Torquay, pendant que le ministère du Commerce et d'autres services du gouvernement effectuaient des préparatifs, on s'est efforcé de bien renseigner les exportateurs canadiens sur la tenue de négociations tarifaires, en signalant la date à laquelle ces pourparlers auraient lieu. Par conséquent, quiconque s'intéressait à l'exportation aux autres pays et désirait qu'on abaisse le droit douanier dans l'autre pays de façon à favoriser la vente de ses produits à l'étranger avait l'occasion de faire connaître ses intérêts au ministère du Commerce. Nous avons agi ainsi afin d'être en mesure de tenter des efforts aussi efficaces que possible en vue d'obtenir des concessions à l'avantage des exportateurs canadiens.

Un grand nombre de compagnies et de particuliers ont profité de cet avis lancé dans le public. Nous avons reçu plusieurs lettres et mémoires. Certains exportateurs ont profité de l'occasion pour se rendre à Ottawa afin de nous exposer les problèmes d'ordre tarifaire avec lesquels ils étaient aux prises dans les autres pays. Je dois ajouter qu'il existe au ministère du Commerce un service dont le personnel peu nombreux s'occupe des tarifs douaniers étrangers. Des spécialistes se tiennent constamment au courant des modifications douanières dans les autres pays. Ils se renseignent aussi sur les problèmes que suscitent aux exportateurs canadiens les restrictions tarifaires et les règlements visant les importations en vigueur dans